



AVIS DE COURSE MYTH OF MALHAM CUP ET NATIONAL CORSAIRE

**Nom de la compétition : Myth of Malham Cup – Grade : 4
le 02 août 2015**

ET

**Nom de la compétition : National Corsaire – Grade : 3
du 04 août au 07 août 2015**

Lieu : Port-Haliguen
Autorité Organisatrice : Yacht Club de Quiberon

1. REGLES ,

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Sans objet.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux pourront être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les Corsaire et Corsaire JOG en règle avec leur autorité nationale et avec l'Association Nationale de propriétaires de Corsaire dont ils dépendent.
Les bateaux français devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux étrangers devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
De plus, tous les bateaux devront posséder à leur bord, en sus de ce qui est déjà prévu par le Règlement de série International Corsaire :
 - une chaîne d'ancre en acier d'une longueur de 5 mètres minimum et d'un diamètre de 6 mm minimum ;
 - un tourmentin et/ou un foc n° 1
 - autant de matelas et de sacs de couchage que de personnes à bord,
 - un réchaud, deux casseroles ou une casserole et une bouilloire
 - autant de couverts, assiettes, verres et tasses que de personnes à bord,
 - une réserve d'eau potable de 4 litres minimum au départ de la 1^{ère} course du jour.
- 3.2 Les bateaux admissibles pourront s'inscrire en complétant le formulaire joint au bulletin « Le Corsaire » de juin et en l'envoyant, accompagné des frais d'inscription requis, au Yacht Club de Quiberon, 1 Bd des émigrés, 56170 QUIBERON, si possible avant le 15 juillet 2015.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile devront présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile devront présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de conformité

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

	Jusqu'au 15 juillet		Après le 15 juillet
	Equipage adulte	Equipage jeune	supplément
Myth + National Corsaire	130 €	100 €	25 €
National Corsaire seul	110 €	80 €	25 €
Myth of Malham Cup seule	70 €	50 €	25 €

Un équipage jeune est un équipage dont chacun des membres est né après le 31/12/1989. Les équipages étrangers sont les invités de l'AsCorsaire-France et, à ce titre, ils sont dispensés du paiement des droits d'inscription.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

- samedi 1^{er} août de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30 pour la Myth et le National
- lundi 3 août : de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 17 h 00 pour les concurrents courant seulement le National Corsaire.

5.2 Jauge et contrôles :

- samedi 1^{er} août de 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 17 h 30
- lundi 3 août de 10 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
- avant et après chaque course les 2, 4, 5, 6 et 7 août à la discrétion du jugeur d'épreuve.

5.3 Jours de course :

Date		Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Dimanche 2 août	Myth of Malham Cup	10 h 00
Mardi 4 août	National Corsaire	10 h 00
Mercredi 5 août	National Corsaire	10 h 00
Jeudi 6 août	National Corsaire	10 h 00
Vendredi 7 août	National Corsaire	10 h 00

Escale prévue à Le Palais pour la nuit du 4 au 5 août

- 5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14 h 30.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 1^{er} et le 3 août.

7. LES PARCOURS

1. Les parcours seront de type :

- côtier pour la Myth of Malham Cup
- côtier ou construit pour le National Corsaire

Les différents parcours proposés seront en zone de navigation côtière (moins de 6 milles d'un abri).

- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. CLASSEMENT

- 8.0 Le classement de chaque course sera établi en temps réel.
 8.1 Une course devra être validée pour valider la Myth of Malham Cup
 Trois courses devront être validées pour valider le National Corsaire
 8.2 Sans objet.

9. PLACE AU PORT et MISE À L'EAU

Les concurrents devront se conformer aux instructions du personnel de Port-Haliguen pour la mise à l'eau par grutage ou sur cale. Ils devront respecter les emplacements qui auront été attribués au National Corsaire par le capitaine de port à Port-Haliguen et au Palais.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne devront pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne devra ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'appliquera également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Challenge John Illingworth pour l'équipage vainqueur de la Myth of Malham Cup
- Coupe à l'équipage vainqueur du National Corsaire
- Souvenir Pierre Fromageot au 1^{er} équipage jeune
- Challenge l'Herculey au premier équipage bizuth
- Souvenir Jean Moreau à l'équipage ayant effectué la plus longue croisière pour venir participer au National Corsaire.
- Un lot souvenir à chaque équipage

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- Y.C. Quiberon : 07.97.29.53.61 ou ycquiberon@orange.fr
- AsCorsaire-France : 01.39.95.48.90 ou 06.89.69.01.58
ou ascorsaire-france@netcourrier.com

Arbitres nommés par la FFVoile

Présidente du Comité de Course : Maryvonne Dejeammes

Président du Jury : Claude Petit

Joueur d'Epreuve : Alexandre Horgnies

ANNEXE ZONE DE COURSE

Port-Haliguen, Bugalet, Méaban, Houat, Belle Ile (le Palais), passage de La Teignouse

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr